

BUREAU  
Passage  
Lemonnier.  
12.

BUREAU  
Passage  
Lemonnier  
12

# LE RASOIR

CAFÉ



*Niphisto*

### LES IDÉES DU SIÈCLE

Il n'y a pas à dire, vois-tu, ma vieille branche, le vent est au soiffage universel, et il nous faut bien suivre les idées du siècle

Rédacteur en chef :  
JULES BEAUDUIN.

Abonnements :  
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.  
Etranger, port en sus.

# LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :  
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames  
à forfait  
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

## LA QUINZAINÉ

Après la raclée administrée au cléricisme, au moment où il se croyait sûr de remonter au pouvoir, les esprits fortement secoués ont pris le temps de se remettre — et de fait, leur émotion n'est pas encore passée, si l'on en juge par les échos de la presse qui sont assez bien ceux du sentiment public.

Tandis que les libéraux se recueillent sur la ligne de conduite que le gouvernement devra suivre à l'avenir pour conserver et consolider les positions acquises — ce qui est l'objectif invariable des gouvernements — les cléricaux eux se démènent comme de beaux diables pour justifier, expliquer leur défaite et préparer leur revanche.

En tout ceci, c'est bien le cas de dire qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil.

Mais la note caractéristique de cette journée du 13 Juin, à jamais mémorable, c'est l'attitude prise par les partis au moment d'en venir aux mains.

Le parti libéral, on ne peut le nier, marche peu — s'il marche — depuis 1846, où dans un solennel Congrès, les chefs et les hommes éminents de cette opinion rédigeaient ce programme qui est encore à l'heure présente le *credo* de la plus notable fraction des libéraux Belges.

Depuis trente-six ans, le parti libéral n'a guère fait un pas. Des lois d'intérêt matériel ou politique, dictées par les besoins du moment et frappées au coin d'un sage opportunisme, tel est le bilan du pouvoir représentatif qui gouverne la Belgique.

Depuis cette longue période, c'est à peine si l'opinion publique est sortie des voies légales pour faire gronder dans la rue le souffle de sa réprobation : en 1857, quand un ministère inféodé aux évêques et à leur entière dévotion, proposait d'accorder aux couvents une personnalité civile qui en auraient fait autant de rongeurs dans le fromage du pays — la seconde fois, en 1872, quand le cabinet grotesque et exhalant ou figuraient les Wasseige, les Cornesse et autres députés *ejusdem farinae* osaient proposer aux plus hauts emplois du pays des tripotiers affiliés à la colossale duperie du comte du pape, M. Langrand-Dumonceau.

C'est alors qu'un gouvernement osa poser ce fait sans précédent chez nous, de cerner la capitale d'une ceinture de troupes — 18000 hommes environ — pour étouffer, même dans le sang, la voix de la conscience publique justement indignée.

Notre armée ne servit pas d'instrument à ce monstrueux attentat, grâce à l'énergie remarquable d'un patriote regretté, le bourgmestre Anspach, qui prit sur lui, avec la garde civique, de réprimer le mouvement populaire et de rétablir l'ordre troublé.

C'étaient là deux grands avertissements aux sommités qui dirigent le

cléricisme : celles-ci les ont dédaigné, et par une obstination qui touche à la bravade la plus impudente, ont arboré un programme qui eût été le renversement, l'ébranlement de nos institutions.

Il ne s'agissait rien de moins que de piller les deniers de l'État sous prétexte d'enseignement, au profit des couvents et des petits-frères, en un mot, un rétablissement déguisé de la main-morte, en dépit de notre Constitution, de nos lois et de l'opinion publique.

La seconde partie de ce programme était la conséquence inévitable de la première : pour pouvoir nous réduire à de telles extrémités, il fallait le concours du corps électoral, et pour cela on détruisait celui d'aujourd'hui qui ne se fut pas soumis à de telles mutilations, et on le remplaçait par un nouveau recruté en grande partie dans les tenanciers des gros propriétaires-fonciers, c'est-à-dire, en général, dans les fortes têtes catholiques.

On ne s'explique pas que M. Malou si prudent, si sobre au pouvoir, ait osé dans les rangs de l'opposition, revenir à de telles violences de langage — car il ne peut y avoir dans tout cela que des mots, des promesses d'élection, qu'on ne demande qu'à oublier le lendemain de la lutte. Un seul instant, le parti des évêques, quelle que soit l'ardeur des aspirations de ceux-ci, n'a pu songer qu'il parviendrait à réaliser de tels desirs : c'eût été le soulèvement du pays à courte échéance.

Enfin, voilà le fameux programme enterré et pour longtemps sans doute.

Mais le parti libéral peut se vanter de l'avoir échappé belle; il avait en face de lui un adversaire armé comme il ne l'est et ne le sera jamais. Le cléricisme est bardé d'or, et par les parcelles qui se détachent de son opulente enveloppe, il il peut séduire et capter les suffrages flottants — si nombreux partout.

A Gand, on a jeté des millions dans la lutte; les caisses qui s'alimentent de la captation et de l'exploitation de la crédulité humaine, ont déversé une pluie d'or sur tout ce qui était susceptible d'une défaillance.

Manœuvres, intrigues, tentations de toutes sortes se sont coalisées pour ébranler le sentiment libéral, si fort dans la cité des Artevelde; rien n'y a fait, elle a résisté et est encore debout pour longtemps.

Seulement la situation n'en reste pas moins tendue, avec tous ses dangers et ses hasards, si l'on ne songe sérieusement à y porter remède.

Il est facile à découvrir, la cause du mal étant connue; c'est la corruption électorale, cette plaie du régime censitaire, qu'il faut extirper à tout prix. Une bonne législation pénale pour réprimer la fraude, et une juridiction suffisamment indépendante et ferme pour l'appliquer.

Ce n'est pas la Cour d'assises qui peut

sainement intervenir, — on comprend qu'il répugne à des citoyens de punir des égaux pour un crime ayant un caractère spécial et auquel on n'attache généralement pas d'importance, bien à tort d'ailleurs.

Mais à côté d'un tribunal convenable, il faut un loi sévère mais juste, ce qui n'est pas le cas de notre code pénal qui prononce des peines dérisoires pour des faits de cette gravité.

Cette réforme s'impose et l'on est en droit d'attendre du gouvernement une action énergique; la leçon de 13 Juin suffit; il n'en faudrait pas tenter une seconde.

\* \* \*

La question qui s'agit encore et toujours, c'est celle de la réforme électorale.

Actuellement une révision constitutionnelle n'est pas possible : il n'est pas un parti assez fort pour songer à la réaliser, et l'esprit public a manifesté trop d'indifférence, même d'hostilité à ce projet pour qu'on puisse le réclamer avec l'instance qu'y met une fraction libérale.

Mais il y a avant cela une réforme qui mérite la plus sérieuse attention; c'est l'adjonction de la capacité au cens. Celle là viendra vite, et il entre même dans les vues du cabinet, d'après des voix autorisées, de réaliser ce grand pas en avant dans le courant de l'année prochaine. Il y aurait alors une dissolution des conseils communaux et provinciaux, et une réélection générale qui serait la pierre de touche de la valeur du système préconisé. J. B.

## Le transfert des incurables

Un communiqué adressé à tous les grands journaux de notre ville célèbre avec enthousiasme les mille et un agréments du nouvel emplacement choisi par la Commission administrative des Hospices, pour y établir l'asile de la vieillesse.

Peu s'en faut que les quelques mètres de terrain obscurs et ignorés qui séparent mélancoliquement la rue des Prébendiers du chemin de fer de Liège-Maestricht ne soient cités pour la huitième merveille du monde, et les gobeurs doivent ressentir une furieuse envie de faire ériger une statue à M. Trasenster dont l'entêtement imperturbable a seul amené la découverte de ce nouvel Eden.

Nous ne contesterons à personne le droit de se pâmer d'admiration devant l'heureuse (!!) solution intervenue dans cette affaire; nous nous associerons même en partie, aux éloges que les amis et connaissances du grand-pontife des nouveaux locaux universitaires discernent avec lyrisme à la Commission des Hospices.

À défaut de grives on mange des merles mais à défaut de grives et de merles, il est toujours prudent de manger ce que l'on a, et par analogie, il

faut incontestablement mieux loger les vieillards le long du chemin de fer de Liège-Maestricht que de ne les loger nulle part ou... partout.

Or d'aucuns, et nous sommes de ceux-là, craignent que les Hospices se tiraient difficilement du mauvais tour que leur avait joué le potentat Trasenster et on se demandait vaguement si ses administrateurs ne seraient pas forcés de risquer la formidable aventure de livrer nos pauvres vieillards à l'exploitation des particuliers.

Heureusement ces craintes ne se sont pas réalisées et les Hospices ont fini par trouver un terrain à leur convenance.

C'est certes un résultat, mais il ne s'en suit pas qu'il faille pour cela se faire mourir de joie et exalter outre mesure les mérites inconscients d'un malheureux lopin de terre qui, somme toute, n'a été choisi qu'à défaut d'autres.

Et puis, à quoi bon venir sottement avec des arguments comme celui-ci que nous extrayons du *Journal de Liège* :

« Au surplus les Tramways Est-Ouest et de Longdoz desservent la localité et procureront encore des facilités de communication aux parents visitant les vieillards. »

A ce point de vue là, on aurait pu indistinctement acquérir quelques hectares de bruyères à Francorchamps ou quelques bonniers de landes à Beverloo, car des chemins de fer qui ne déraillent que de temps en temps desservent ces localités bénies et procurent de grandes facilités de communication aux voyageurs munis de billets réguliers.

Mais trêve de plaisanteries et de récriminations ! *Consummatum est* : Les vieillards iront aux Prébendiers. Plus rien désormais ne pourra les empêcher d'aller jouir du charmant plaisir de séjourner « à 1500 mètres seulement de la place St-Lambert » et pour le seul plaisir du tout-puissant Trasenster, Liège verra bientôt démolir le seul établissement hospitalier convenable qu'elle possédait dans ses murs.

ZUTALORS.

## Trop de saints.

Un journal de notre ville annonçait dernièrement qu'il était question de donner à la rue *Saint-Jacques* le nom de rue de *Leusemans*.

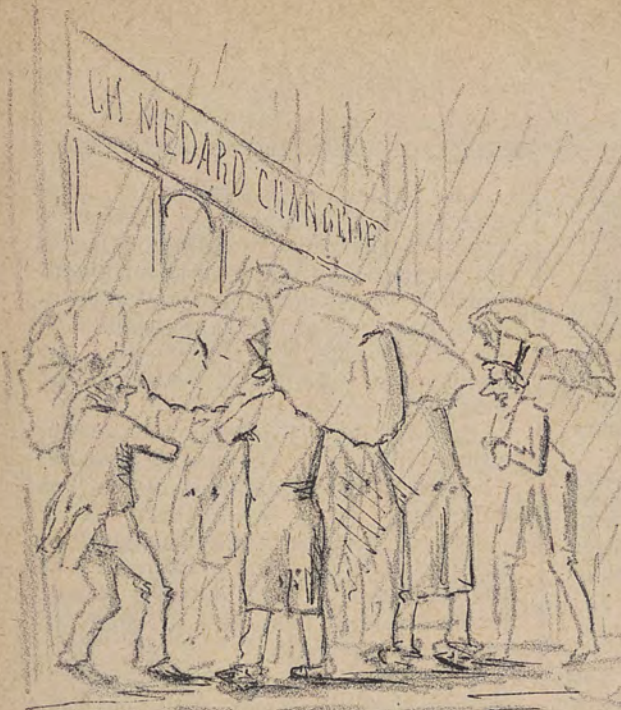
Notre confrère applaudissait de tout cœur à ce projet et il faisait judicieusement observer que ce changement de dénomination aurait pour résultat de faire cesser la confusion inévitable qui existe actuellement entre la dite rue *Saint-Jacques* et la place du même nom.

Nous ferons remarquer à notre tour que le glorieux patron de la paroisse de M. Emile Dupont ne jouit pas seul de l'insigne honneur de donner simultanément son nom à plusieurs voies de communication de la cité de Saint-Lambert.

D'autres saints du Paradis sont dans le même cas et nous donnons ci-dessous les noms de ces sérapiques cumulards.



# A VAU L'EAU



Médard persistant à nous arroser, une députation de têtes de pipes se rend chez le changeur Médard pour faire changer le temps.



Et dire qu'il y a des toques qui s'en vont au Chili pour observer le passage de Vénus!!



— Monseigneur, le chanoine Bernard vient d'être arrêté à la Havane!  
— Quelle Havanie!!

## AFFAIRE DE LOOZ



(N° 22 au prince de Loos) — Vous êtes fou, mon cher!  
— Fou!! Ah! vous me rendez raison de ce sanglant outrage.

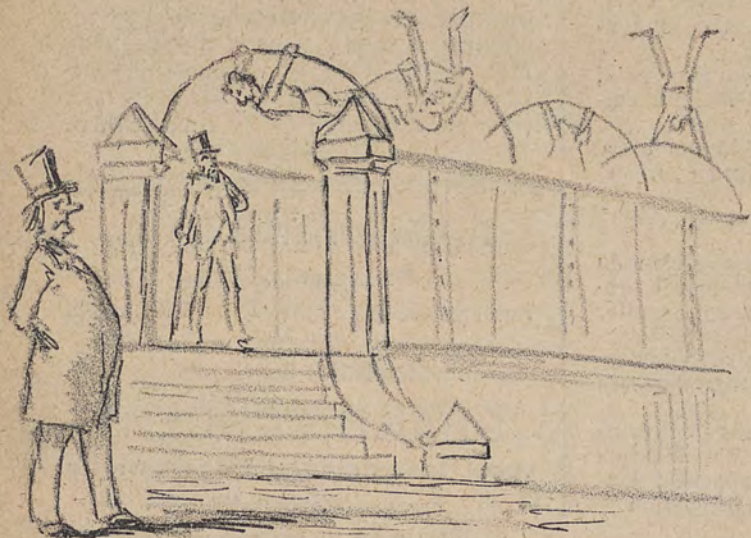


A la cour d'assises (L'avocat défenseur) — Non, Messieurs les jurés, vous n'aurez pas le courage de condamner un malheureux fou!

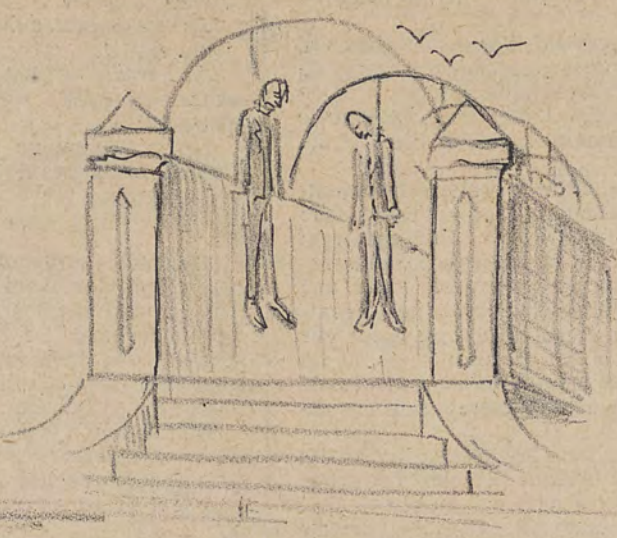


Après — Ah! mon cher défenseur, que je vous remercie de m'avoir traité de fou.

## LE NOUVEAU PONT DE LA RUE DE BRUXELLES



Pourra très bien servir et à peu de frais pour une fête de gymnastique.



Sera aussi très utile à ceux qui ont des idées noires



Ce qui est certain, c'est que grâce à sa haute influence, le passage y sera complètement gratuit.

## AFFAIRE DU FRÈRE MELLE



L'éducation avec Dieu à l'école S<sup>t</sup> André Système du Frère Melle.



(A la sortie du tribunal) Un mois de prison déjà fait préventivement pour avoir un peu massacré et torturé ces petits vauriens ce n'est pas cher; décidément, je crois nous aurions dû demander de forts dommages et intérêts... n'importe qui